

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 juillet 2020 portant inscription de l'application web MOOV CARE POU MON de la société SIVAN France au titre I de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

NOR : SSAS2020098A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre des solidarités et de la santé,
Vu le code de la santé publique ;
Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 165-1 à L. 165-5 et R. 165-1 à R. 165-28 ;
Vu l'avis de la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Au titre I de la liste des produits et prestations remboursables, chapitre 1, section 7 « DM pour traitements et articles divers », une sous-section 5 est ajoutée comme suit :

| CODE | NOMENCLATURE |
|---------|--|
| | Sous-section 5 Application web et logiciels destinés à la télésurveillance |
| | Sivan France (SIVAN) |
| 1140921 | <p>Télésurveillance, application web, SIVAN, MOOV CARE POU MON, forfait trimestriel</p> <p>DESCRIPTION Le produit MOOV CARE POU MON est un logiciel de type web-application mis à disposition via internet destiné à la télésurveillance médicale des rechutes et complications chez les patients atteints d'un cancer du poumon non progressif. Son utilisation nécessite un accès au réseau internet et l'utilisation d'une messagerie électronique. Aucune mise à jour n'est nécessaire (la dernière version en cours validée est celle utilisée). MOOV CARE POU MON v2.2 peut être utilisé sur les navigateurs internet à partir des versions suivantes (assurant une compatibilité SSL) : – Firefox 27 ; Chrome 30 ; Internet Explorer 11 ; Microsoft Edge ; Opera 17 ; Safari 9. – Et sous réserve que les navigateurs soient utilisés sur les systèmes d'exploitation suivants à partir des versions : Android 5.0 ; Windows 7 ; iOS 9 ; OSX 10.10.</p> <p>INDICATION PRISE EN CHARGE Télésurveillance médicale en vue d'une détection précoce des récives ou complications pour les patients de plus de 16 ans, atteints d'un cancer du poumon et non progressif après l'évaluation de leur dernier traitement médical indépendamment du type histologique de la tumeur, en complément d'une surveillance conventionnelle. MOOV CARE POU MON peut être utilisé avec un traitement de maintenance par chimiothérapie, une thérapie ciblée et/ou une immunothérapie.</p> <p>MODALITÉS DE PRESCRIPTION ET D'UTILISATION MOOV CARE POU MON ne convient pas aux patients très symptomatiques au début de leur surveillance pour leur cancer du poumon. Une série de 5 questions doit être posée aux patients pour vérifier cette condition d'éligibilité.</p> <p><u>Prescripteur et modalités de prescription :</u> Le prescripteur est le médecin référent en charge du suivi du patient (oncologue, pneumologue ou chirurgien). La prescription initiale est effectuée pour une durée de 6 mois après analyse de l'éligibilité du patient. Le renouvellement est assuré par le médecin référent lors de la visite de suivi, après échange avec le patient, nouvelle analyse de l'éligibilité et analyse de son adhésion à cette modalité de suivi complémentaire.</p> <p><u>Aspects organisationnels :</u> Chaque centre souhaitant proposer une télésurveillance par MOOV CARE POU MON en complément du suivi conventionnel doit mettre en œuvre une organisation des soins pour garantir la bonne gestion des alertes de télésurveillance et la formation des utilisateurs.</p> <p><u>Coordination avec le médecin traitant :</u> La prescription de MOOV CARE POU MON doit être accompagnée d'un courrier adressé au médecin traitant du patient. Les coordonnées du référent à contacter en cas de difficultés doivent être mises à disposition du patient et du médecin traitant.</p> <p><u>Conditions d'utilisation :</u> MOOV CARE POU MON n'est pas destiné à se substituer au suivi conventionnel, c'est un outil complémentaire. MOOV CARE POU MON est une web-application ne nécessitant pas d'installation ni aucun paramétrage avant son utilisation. Il n'est pas nécessaire de télécharger d'application sur les plateformes de téléchargement. Cependant, il est nécessaire de disposer d'une connexion internet et d'une messagerie électronique pour l'utiliser. Les patients ne peuvent pas utiliser le dispositif MOOV CARE POU MON s'ils n'ont pas été inscrits préalablement par leur médecin référent. Le médecin référent est le seul utilisateur qui peut prescrire MOOV CARE POU MON à un patient et réaliser entièrement le processus d'inscription en face à face avec le patient.</p> |

| CODE | NOMENCLATURE |
|------|--|
| | <p>Quand le médecin a fini de remplir le questionnaire d'inscription, le patient accède à une interface sur laquelle il va devoir donner son consentement au traitement de ses données, accepter les conditions générales d'utilisation et s'authentifier à l'aide d'un code unique reçu par SMS. La notice d'information complète est accessible via cette interface.</p> <p>Conditions de clôture d'un compte patient</p> <p>Un compte patient peut être clôturé par le médecin référent à la demande du patient (si celui-ci souhaite retirer son consentement), en cas de décès du patient ou lorsque le médecin référent juge l'adhésion du patient insuffisante pour maintenir cette modalité de surveillance.</p> <p>Date de fin de prise en charge : 15 août 2023.</p> |

Art. 2. – Le présent arrêté prend effet à compter du treizième jour suivant la date de sa publication au *Journal officiel*.

Art. 3. – Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 juillet 2020.

*Le ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice de la politique
des produits de santé et de la qualité
des pratiques et des soins,*

H. MONASSE

*Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,*
Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*

N. LABRUNE

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*

N. LABRUNE